

REÇU LE
28 JAN. 2015

Le 26 janvier 2015

Comité de mobilisation Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7


Objet : Adhésion au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, la résolution CC-6126-15 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du 20 janvier dernier.

Celle-ci confirme l'adhésion de la Commission scolaire Harricana au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue « Touche pas à ma région! » et à la journée de mobilisation du 29 janvier « Réveillez-vous, il fait noir! ».

Espérant le tout à votre entière satisfaction, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

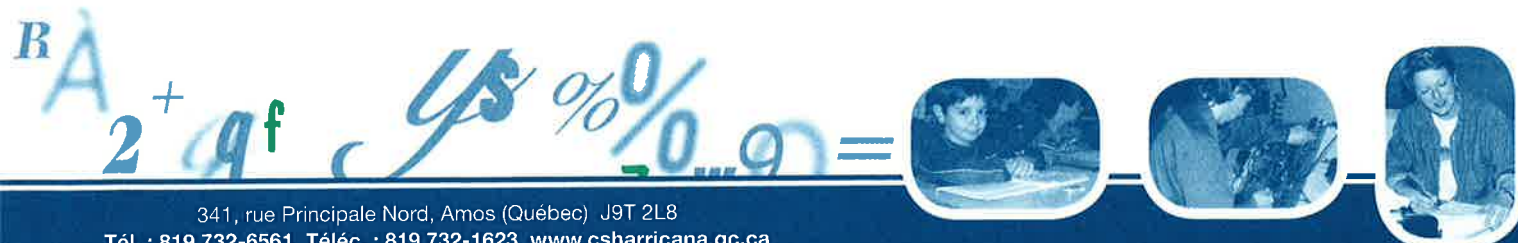


Annie Quenneville,
présidente du conseil des commissaires



Yannick Roy,
directeur général

p.j. : résolution



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA TENUE AU 341, RUE PRINCIPALE NORD, AMOS, BUREAU 3050, LE 20 JANVIER 2015 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ANNIE QUENNEVILLE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES COMMISSAIRES SUIVANTS :

M^{mes} Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Annie Quenneville, présidente, Isabelle Rouillard, et MM. Denis Coutu, Gérald Cregheur, Marc Désilets, Jeannot Létourneau, Carl Périgny, Éric Pomerleau, Stéphane Sauter, Joël Turcotte et tous membres du conseil des commissaires formant quorum.

ADHÉSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA AU MANIFESTE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CC-6126-15 CONSIDÉRANT QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE la Commission scolaire Harricana adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(s) Annie Quenneville, présidente
(s) Johanne Godbout, secrétaire générale

COPIE CONFORME


Johanne Godbout, secrétaire générale
Amos, le 21 janvier 2015

